



SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 octobre 2020

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
e mail : mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

ELECTION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES ASSOCIATIONS LOCALES : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/0037

La délibération n° 2020/0037 est modifiée de la façon suivante :

Tennis club de Cagny :

- 1 délégué suppléant : Eric MARGERIE

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix POUR)

- Approuve la modification de la délibération n° 2020/0037 comme ci-dessus mentionné,
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires

VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

TRAVAUX « REVITALISATION CŒUR DE BOURG » - LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Dans le cadre des travaux de revitalisation du cœur de bourg qui seront menés en coordination avec la CDC Val ès dunes, le Conseil Départemental et le SDEC ENERGIE et qui concernent le réaménagement des allées Saint Germain, Saint Jacques et de la route départementale 613, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer le marché.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix POUR)

- décide de lancer une consultation pour ces travaux dont la dépense sera imputée à l'article 2151 de la section d'investissement
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant

TRAVAUX « REVITALISATION CŒUR DE BOURG » - PROPOSITION DU SDEC

Le projet de travaux de revitalisation du cœur de bourg est prévu en deux phases : la première phase concerne les travaux allée Saint Germain et la deuxième phase l'allée Saint Jacques.

Il est également prévu de retirer les réverbères de l'allée Saint Germain qui éclairent la route départementale 613 et de les placer allée Saint Jacques.

Lors de la première phase allée Saint Germain, le SDEC doit, dans un premier temps, déposer l'éclairage public afin de laisser travailler les entreprises. L'éclairage de la route départementale étant réalisé par les réverbères situés allée Saint Germain, il en résultera que la route départementale 613 ne sera plus éclairée pendant les travaux.

Le SDEC propose donc de réaliser en priorité les travaux de pose de réverbères allée Saint Jacques, prévus initialement en deuxième phase, pour permettre l'éclairage de la route départementale pendant les travaux et assurer la sécurité de la route départementale 613.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix POUR)

- donne son accord sur la proposition du SDEC ci-dessus mentionnée
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant

BATIMENTS

TRAVAUX EN RÉGIE

Les travaux de réfection d'un bureau de la mairie et divers travaux de peinture ont été réalisés par le personnel technique de la mairie. Monsieur le Maire propose d'entériner ces travaux en régie et de les financer en travaux d'investissement.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix POUR)

- *entérine la proposition de travaux en régie présentée par Monsieur le Maire,*
- *décide de financer les travaux à l'article 21318 de la section d'investissement,*
- *donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant.*

PERSONNEL COMMUNAL

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) – CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE (PEC)

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler un contrat unique d'insertion à compter du 21 octobre 2020.

Le parcours emploi compétence est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales.

Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle Emploi).

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour une période de 12 mois.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR)

- *Décide du renouvellement du contrat unique d'insertion, à temps non complet (22 heures hebdomadaire) pour une durée de 12 mois à compter du 21 octobre 2020, pour recruter un agent chargé de l'entretien de nettoyage des locaux scolaires, bâtiments communaux ainsi que la surveillance des enfants durant le temps de restauration scolaire,*
- *Indique que la rémunération est fixée sur la base minimale du SMIC horaire proratisé au heures du temps de travail,*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces s'y rapportant entre l'Etat, Pôle Emploi, le salarié et la commune de Cagny,*
- *Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant*

CREATION DE POSTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé,
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 7/09/2020, délibération n° 2020/061,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent chargé de l'entretien de nettoyage des locaux scolaires, bâtiments communaux ainsi que la surveillance des enfants durant le temps de restauration scolaire, au grade d'adjoint technique, à temps non complet (25 h/s) en raison d'une augmentation de la charge de travail habituelle au service technique et afin d'assurer la charge de travaux ponctuels,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée,

- ↳ La création d'un emploi d'adjoint technique, à temps non complet à raison de 25 heures par semaine,
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 3 décembre 2020,
Filière : technique
Cadre d'emploi : adjoint technique
Grade : adjoint technique
 - ancien effectif : 14
 - nouvel effectif : 15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 voix POUR):

- décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012,
- donne à Monsieur le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE DE LABELLISATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Dans l'attente de l'avis du comité technique du CDG14 (Centre de Gestion du Calvados),

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix POUR):

- *décide de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire dans le domaine de la prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2021,*
- *décide d'adopter le montant mensuel de la participation et de le fixer à 5 € (cinq euros) par agent,*
- *Les crédits nécessaires à la participation et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012,*
- *donne à Monsieur le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

BATIMENTS

Michel Decambos souligne le très bon travail et l'implication des agents du service technique, notamment pour la réfection des vestiaires de l'atelier communal, travaux réalisés en régie.

CHANGEMENT DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉNERGIE

Michel DECAMBOS informe le conseil municipal :

- de l'arrêt du contrat d'électricité de la commune au 31 décembre 2020 et du changement de contrat de fourniture d'électricité à partir du 1^{er} janvier 2021
- du raccordement du gymnase du Petit Bois sur le gaz de ville le 20/10/2020.

La citerne sera enlevée dans les mois qui viennent par Antargaz qui propose un contrat et une offre de prix intéressants.

Une économie de 6 224 € sera réalisée avec un pouvoir énergétique meilleur.

Il est également prévu, dans une deuxième phase, de faire des économies d'énergie en évitant la surchauffe de la salle.

La chaudière du gymnase du Petit Bois défectueuse a été changée.

RENÉGOCIATION DES CONTRATS DE TÉLÉPHONIE A LA CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ : BILAN

Le projet de téléphonie est en cours de réalisation pour la fourniture d'accès à internet de la mairie avec Orange (dont accès wifi), la rénovation complète de la baie informatique et une ligne standard correcte sont prévues également et enfin les contrats de téléphonie de l'école ont été renégociés.

L'ensemble de ces modifications nous amènera une économie de 443 € TTC/mois.

AFFAIRES FINANCIERES

DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans le cadre de sa délégation de pouvoir, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a engagé les dépenses suivantes :

VOIRIE

- ✓ Panneau Petit Bois- AD EQUIPEMENTS : 88.30€ HT soit 105.96€ TTC
- ✓ Séparateur de Voies- AD EQUIPEMENTS : 607.10€ HT soit 728.52€ TTC
- ✓ Panneaux - AD EQUIPEMENTS : 810.90€ HT soit 973.08€ TTC
- ✓ Panneaux- AD EQUIPEMENTS : 1222.70€ HT soit 1467.24€ TTC
- ✓ Panneaux- AD EQUIPEMENTS : 526.95€ HT soit 632.34€ TTC
- ✓ Divers Panneaux- AD EQUIPEMENTS : 1293.40€ HT soit 1552.08€ TTC
- ✓ Panneaux et Balise-SIGNATURE : 1794.06€ HT soit 2152.87 € TTC

MAIRIE

- ✓ Bouilloire et Senseo (+ bouilloire et cafetière pour salle du Parc) -BUT : 114.13€ HT soit 136.96€ TTC
- ✓ Baie informatique -AXIANS : 2088 € HT soit 2505.60€ TTC
- ✓ 2 téléphones -AXIANS : 454 € HT soit 544.80 € TTC
- ✓ 2 armoires pour l'accueil-BUREAU VALLÉE : 595€ HT soit 714 € TTC

ECOLE ELEMENTAIRE

- ✓ Mise à jour Windows sur 3 postes -RAS : 2619.15€ HT soit 3142.98 € TTC
- ✓ Cylindre Ecole Élémentaire/Portail impasse-AGYL : 491.70€ HT soit 590.04 € TTC

ATELIER

- ✓ Plantations d'hiver-CHLORODIS : 654.15€ HT soit 784.98 € TTC
- ✓ Gabions-GUIBOUT : 2005.10€ HT soit 2406.12€ TTC

EGLISE

- ✓ Eclairage-REXEL : 619.43€ HT soit 743.32€ TTC

DIVERS BATIMENTS

- ✓ 10 transpondeurs-AGYL : 336 € HT soit 403.20€ TTC
- ✓ Drapeaux et Pavillons-ALPHA-B : 1208€ HT soit 1449.60€ TTC

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS ET POINT SUR LES INVESTISSEMENTS BUDGÉTÉS

Pascal GENISSEL présente au conseil municipal les principes du budget en se basant sur une présentation « Qu'est-ce que le budget ? ». Puis il expose le budget primitif 2020 en section de fonctionnement et section d'investissement par chapitre (dépenses et recettes) ainsi que l'état de la dette 2020 de la commune. Il précise que les détails seront énoncés en commission finances et que le vote du budget primitif 2021 aura lieu le 23 mars 2020. Le tableau des investissements est également présenté.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APCR (AIDE AUX PETITES COMMUNES RURALES) – TRAVAUX DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire présente des devis estimatifs concernant les travaux de revitalisation du centre bourg.

Le montant des travaux s'élève à 1 239 110 € HT soit 1 486 932 € TTC.

Cette dépense sera inscrite au budget 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix POUR):

- sollicite la conclusion d'un contrat de quatre ans auprès du Conseil départemental, portant sur la période 2021-2024 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus,
- donne à Monsieur le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération

VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AO 77, RUE LUCIEN ROPARS

Par délibération n° 2020/060 en date du 7/09/2020, le conseil municipal décidait de vendre la parcelle AO 77 située rue Lucien Ropars.

Cette parcelle de 169 m² est située en zone U du PLU.

Le bien est estimé entre 25 000 € et 35 000 € nets vendeur en qualité de terrain à bâtir.

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité (13 voix POUR, 5 voix CONTRE, 1 ABSTENTION) :

- décide de proposer la vente de la parcelle sise rue Lucien Ropars et cadastrée AO 77 au prix de 25 000 € nets vendeur
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ladite vente,
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant

AFFAIRES SCOLAIRES

POINT SUR LA COVID 19 ET LA FERMETURE DE CLASSES

Laurence MAUREY informe le conseil municipal qu'elle applique un protocole allégé à l'école.

ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT RELATIF A L'INTERDICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR LES ESPACES VERTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté n° 2020/177 qu'il a décidé, relatif à l'interdiction de la circulation et du stationnement sur les espaces verts communaux précisant qu'à compter du 25 septembre 2020, en dehors des cas expressément autorisés, la circulation et le stationnement de tout type de véhicule est interdit sur les espaces verts municipaux.

DROIT D'ACCES A L'INFORMATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été destinataire d'un courrier de la Préfecture concernant l'application de la circulaire du 11 mai 2020 relative à la mise en œuvre des dispositions régissant le droit d'accès à l'information relative à l'environnement.

Afin de faciliter l'accès du public aux informations relative à l'environnement, la secrétaire générale des services a été désignée responsable de l'accès à l'information relative à l'environnement.

SPORTS – LOISIRS - CULTURE

BIBLIOTHEQUE – BILAN DE L'ÉTÉ

Laurence MAUREY rappelle les tâches et les horaires de Sylvaine DESLANDES, en charge de la bibliothèque.

Elle précise que la bibliothèque est le seul lieu culturel de la commune et propose des activités et animations variées.

Le nombre de prêts de livres et de visiteurs sont toujours en augmentation. En 2019, 515 visiteurs sont venus aux animations. L'école y participe.

Laurence MAUREY présente le bilan chiffré 2019.

Les dépenses s'élèvent à 3400 € pour les livres et 406 € pour les animations.

Les souhaits de Sylvaine DESLANDES sont les suivants :

- augmenter le budget livres car les romans sont de plus en plus chers
- développer la bibliothèque, lieu de rencontres, avec des jeux de société, jeux de construction, jeux de circuit de billes, puzzle, l'achat de deux tables hautes supplémentaires et des chaises pour faciliter les bricolages en autonomie
- augmenter le temps d'ouverture au public et le temps de travail de Sylvaine DESLANDES : proposer des créneaux supplémentaires permettrait de répartir la fréquentation et la bibliothèque passerait en convention 2 avec la bibliothèque du Calvados et accéderait à des services supplémentaires. Une ouverture supplémentaire le matin en semaine permettrait d'accueillir un nouveau public, de faire des animations en direction des plus petits.
- Un local supplémentaire pour ranger le matériel

Tous ces points seront étudiés ultérieurement.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSION FETES ET CÉRÉMONIES

Eric MARGERIE précise que la commission souhaite maintenir ce qui existait auparavant mais à cause de la crise sanitaire, les manifestations habituelles ne pourront pas être organisées.

Si le repas des anciens venait à être annulé, un colis à chaque retraité serait offert.

La commission est favorable à l'organisation du feu d'artifice et à une animation avec structures gonflables mais pas à la venue de forains.

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

Trois commissions ont eu lieu :

- Présentation du site internet
- Choix de la conception du bulletin annuel : changement de la présentation avec un passage en rubriques à la place d'une communication des manifestations communales par dates. Un encart publicitaire payant sera proposé aux entreprises et commerçants de la commune afin de mieux les faire connaître
- Elaboration du calendrier 2021 et choix de l'imprimeur

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Les membres de la commission ont visité une partie des locaux, notamment le coin dortoir.

Magali LONCLE évoque la problématique de l'accueil des enfants à la cantine avec une fréquentation de 100 à 147 élèves. La capacité d'accueil de 72 élèves par service étant atteinte, une discussion sur la répartition des enfants à la cantine a eu lieu. L'organisation a été modifiée et afin de réguler les élèves, les enfants de Grande Section déjeunent désormais à 12h45 lors du deuxième service, permettant ainsi d'accueillir tout le monde en cas de pic d'inscription certains jours. Les membres de la commission espèrent que cette solution va perdurer cette année scolaire (si peu d'inscription en plus) afin de préparer une modification des horaires (non définis à ce jour) à la rentrée 2021-2022, pour permettre de réaliser un troisième service.

Une étude est prévue pour la réalisation à moyen terme d'un agrandissement de la cantine.

L'inspectrice de l'Education nationale n'est pas favorable au changement des horaires de l'école en cours d'année. En cas de modification d'horaires, une pause méridienne de deux heures est fortement déconseillée pédagogiquement pour les élèves.

Magali Loncle propose de se renseigner sur l'organisation des cantines des communes voisines. Elle indique qu'il faut trouver des solutions avant un éventuel agrandissement et qu'il est compliqué d'ouvrir un service au foyer rural.

COMMISSION FLEURISSEMENT, ESPACES VERTS, BOISEMENT, ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

La commission propose des projets à court et moyen terme :

- Des jeux extérieurs pour les hameaux : devis en cours pour les jeux présentés
- Deux boîtes à livres seraient installées aux beaux jours (parc de la mairie et coulée verte rue Jacques Brel)
- Mise en place d'un terrain de pétanque dans le parc de la mairie en 2021
- Boîte à insectes : à proposer à la structure jeunesse et éventuelle prise en charge du matériel
- Journée atelier vélo au printemps
- Plantation d'un arbre par an pour symboliser les naissances de l'année écoulée de la commune (petite plaque)
- Récupération des objets réutilisables (des personnes qui ne peuvent se déplacer en déchetterie ou pas) et création d'une boîte à dons (même système que la boîte à livres) ou bien stocker les objets et les redonner à une association (voir avec Le TEF du Cingal et le SMEOM pour un éventuel partenariat). Ce projet sera rediscuté.
- Pesée des aliments non consommés à la cantine pour éviter le gaspillage
- Mise en place d'un marché (jeudi de 16h à 19h)
- Piste cyclable : Guillaume Lecoœur, délégué à la politique vélo à la CDC Valès dunes, sera au plus près de la problématique et des discussions pour les éventuelles solutions possibles
- Elagage des arbres du Petit Bois : devis par un professionnel et ramassage par les agents du service technique.

Le conseil municipal est favorable à l'ensemble de ces propositions.

COMMISSION GESTION DES RISQUES

Plusieurs sujets ont été évoqués :

- La crise sanitaire

La mairie possède un stock de masques, 5000 masques ont été achetés en plus récemment.

Si un nouveau confinement devait avoir lieu, il faudrait éventuellement prévoir l'achat d'ordinateurs portables pour la mise en place du télétravail et mettre en place une communication plus rapide pour les administrés.

Le mégaphone utilisé lors du dernier confinement n'est pas très audible, il est prévu de revoir ce problème.

- Les gens du voyage

Des devis seront prévus pour sécuriser le stade de foot, ainsi que tous les sites.

- Sécurisation de l'école

Il est prévu de se renseigner pour la mise en place d'une alarme en cas d'intrusion.
Une discussion suit sur les détecteurs de fumée, les alarmes et les sociétés de gestion des alarmes.
Ces points seront donc revus par la commission.

SMICO : MODIFICATION DES STATUTS – TARIFS 2020 – PRESTATION DE SERVICE HÉO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Cagny est membre du Syndicat Mixte pour l'informatisation des Collectivités.

L'an deux mille vingt, le 25 juillet à dix heures, à la salle de cinéma de TRUN, les membres du Comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis en deuxième assemblée, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première convocation, sous la présidence de Thierry AUBIN.

VU le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président propose pour l'année 2020 les tarifs pour la nouvelle prestation de service appelée HÉO. Elle permet aux Collectivités de communiquer avec leurs Administrés, Agents, Fournisseurs, et autres destinataires, par le biais d'envoi groupé de SMS, MMS, Messages vocaux et Emails.

Comme suit :

HÉO	
Support de communication	Tarif unitaire HT
SMS	0.059 €
MMS	0.25 €
VOCAL (<i>Direct Répondeur</i>)	0.21 €
VOCAL (<i>au décroché Téléphone Fixe</i>)	0.039 €
VOCAL (<i>au décroché Téléphone Portable</i>)	0.089 €
EMAIL	0.009 €
PROSPECT	0.15 €

Après avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la proposition du Président.

Afin de répondre à la demande de la Préfecture, le Président appelle toutes les collectivités adhérentes à bien vouloir prendre une délibération dans ce sens.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (*19 voix POUR*) :

- charge Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à Monsieur le Président du SMICO qu'à Monsieur le Préfet
- charge enfin Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération

SMICO : MODIFICATION DES STATUTS : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Cagny est membre du Syndicat Mixte pour l'informatisation des Collectivités.

Monsieur le Président rappelle que par délibération du neuf février deux mille deux, le siège du syndicat a été fixé à la mairie de Chanu dans l'Orne.

Monsieur le Président expose que pour des questions d'ordre pratique, organisationnel et géographique, il conviendrait de transférer le siège social dans les locaux du syndicat basés à Argentan.

Monsieur le Président demande au Comité syndical de bien vouloir émettre un avis sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au transfert du siège du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités au 5 rue Georges Méheudin à ARGENTAN

Afin de répondre à la demande de la Préfecture, le Président appelle toutes les Collectivités adhérentes à bien vouloir prendre une délibération dans ce sens.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix POUR) :

- charge Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à Monsieur le Président du SMICO qu'à Monsieur le Préfet,
- charge enfin Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération

CDC VAL ES DUNES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10/09/2020

• Election des membres des commissions thématiques :

Les commissions thématiques ont été créées lors de la séance précédente du Conseil communautaire. Les membres siégeant dans chacune de ces commissions sont désignés.

Les conseillers municipaux de Cagny sont désignés dans les commissions suivantes :

- Travaux et voies : Michel DECAMBOS
- Réseaux : Michel DECAMBOS
- Tourisme, culture, patrimoine et animation communautaire : Magali LONCLE
- Transports et politique vélo : Guillaume LECOEUR
- Finances, complexe aquatique et forme : Eric MARGERIE

• Le Conseil communautaire :

- définit les modalités d'application du droit à la formation des élus
- décide de ne pas élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes
- décide d'approuver le règlement intérieur
- décide d'approuver la convention relative aux conditions de mise à disposition et d'utilisation d'une tablette numérique entre la communauté de communes et les élus membres du conseil communautaire
- désigne Philippe PESQUEREL comme représentant titulaire et Philippe PIARD comme représentant suppléant au comité de programmation LEADER
- émet un avis favorable au projet d'aménagement foncier et à son étude d'impact environnementale concernant la déviation routière de Bellengreville-Vimont
- autorise Monsieur le Président à signer la convention annuelle d'adhésion à IngéEau pour 2020, pour un montant de 2 736,90 €
- autorise Monsieur le Président à procéder à une nouvelle consultation pour trois lots déclarés infructueux concernant la construction d'un bassin nordique du complexe aquatique DUNEO
- décide de mettre en œuvre les modalités du dispositif de télétravail pour les agents à partir du 1^{er} octobre 2020
- décide de créer un poste d'adjoint technique à hauteur de 10/35^{ème}, à compter du 11 septembre 2020

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

- Le Comité syndical :
 - proclame Madame Laurence MORIN à la présidence du SMEOM
 - proclame Monsieur Henri LEHUGEUR 1^{er} vice-président et Madame Nathaly MONROCCQ 2^{ème} vice-président

SIAEP d'Argences-Clos Morant

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25/08/2020

- Le Comité syndical :
 - proclame Monsieur Claude FOUCHER à la présidence du SIAEP d'Argences-Clos Morant
 - approuve la modification des statuts concernant la composition du bureau avec un Président, deux Vice-Présidents et deux membres du Comité syndical
 - proclame Monsieur Armand CHOQUET 1^{er} vice-président et Monsieur Jean-Christophe CARON 2^{ème} vice-président
 - désigne Monsieur Christophe PETIT et Monsieur Philippe PESQUEREL membres du bureau

- Prix de l'eau

Au vu du nouveau contrat de délégation de service public, il convient d'unifier le prix de l'eau sur l'ensemble du territoire.

Le Comité syndical fixe les tarifs syndicaux suivants à compter du 1^{er} septembre 2020 :

- Abonnement : 15,32 € HT/an
- Consommation : 0.75 € HT/m³

AFFAIRES DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes aux membres du conseil municipal :

1. Le maire propose une visite de l'assemblée nationale avec Madame Laurence DUMONT (Députée) et du Sénat avec Madame Corinne FERET à l'ensemble des membres du conseil municipal et leur conjoint. Cette visite serait possible en 2021. L'ensemble des élus y répond favorablement.
2. Proposition du bureau : fermeture des services de la mairie aux administrés le mardi après-midi au lieu du mercredi matin :

Le conseil municipal donne un avis favorable.

3. Fermeture des services administratifs les 24 et 31 décembre 2020
4. Formation des élus : du 4 au 8/01/2021 ou du 11 au 15/01/2020

Il a été évoqué une formation pour les élus en janvier. Les intéressés devront s'inscrire rapidement, courant octobre, au secrétariat de la mairie.

5. Arrêté préfectoral – Port du masque
6. Certification fédérale de l'association TWIRLING SPORT CAGNY
7. REMERCIEMENTS :

- Ligue contre le cancer pour la subvention 2020 de 70 €

PLANNING DES REUNIONS

Le planning des réunions couvrant la période d'octobre à décembre 2020 est communiqué aux élus.

QUESTIONS DIVERSES

Magali LONCLE informe le conseil municipal qu'elle a rendez-vous avec Monsieur Arsène concernant un projet de végétalisation de plusieurs sites.

Sophie PHILIPPE regrette de ne pas avoir été informée par la mairie de l'arrivée de migrants dans la commune.

Plusieurs conseillers municipaux demandent à ce qu'un ordre de priorité soit indiqué dans les mails qu'ils reçoivent.

Sandrine BOURDON attire l'attention sur les infiltrations d'eau dans l'église.

Michel DECAMBOS précise que les agents du service technique ont débouché les gouttières et qu'une expertise complète de la toiture de l'église est prévue.

Sophie PHILIPPE précise qu'elle a assisté à l'assemblée générale du Jumelage.

Les membres ne sont pas allés en Angleterre en 2020 suite à la crise sanitaire.

Ils sont inquiets d'une possible perte de leur acompte et d'une baisse de la subvention de la mairie.

En 2022, les membres souhaitent fêter les trente ans de l'échange et organiser un double échange.

Ils projettent également d'organiser une exposition artistique dans le foyer rural.

Le nombre de membres est de 38 personnes et 15 familles.

La cotisation est de 12 € par famille.

Sophie PHILIPPE signale le mauvais état du chemin du Mesnil. Il est prévu un entretien par le service technique.

Nelly LEBOUCHER demande des nouvelles concernant le remplacement de Carrefour Contact.

Eric MARGERIE répond qu'il a relancé plusieurs fois le propriétaire via une agence parisienne et qu'il attend toujours une réponse car la surface de 1 300 m² est trop grande pour l'installation d'un commerce de proximité.

Le dossier est toujours en cours de négociation avec un repreneur.

Guillaume LECOEUR signale un manque d'éclairage au gymnase du Petit Bois le soir.

Le service technique sera prévenu pour traiter le problème.

Guillaume LECOEUR présente les informations suivantes suite à sa participation à l'assemblée générale de Cagny Rando :

- 25 adhérents, 8 extérieurs
- 10 sorties par an
- Baisse des cotisations : 12 € au lieu de 14 € pour les Cagnais et 14 € pour les extérieurs
- Maintien de la galette des rois

Guillaume LECOEUR aborde le sujet des indemnités pouvant être accordées aux conseillers municipaux.

Après débat, le Maire et les Adjointes précisent que cela avait bien été défini en début de mandat et que seuls le maire et les adjointes seraient indemnisés par rapport aux tâches qui sont bien distinctes. Pascal GENISSEL avait d'ailleurs envoyé des documents à l'ensemble des futurs membres du conseil municipal et il n'y avait eu aucune remarque à ce sujet. Cela ne remet pas en cause l'investissement des conseillers qui, après un, voire deux mandats, seront prêts à postuler pour un poste de maire ou d'adjoint indemnisé.

Le Maire précise que ce point est clos.

Sylvain GUILBAUT donne les informations suivantes :

- Suite à sa participation à l'assemblée des Parents d'Elèves : les comptes sont bons du fait de l'annulation de manifestations à cause de la crise sanitaire, une vente de sapins est révoquée.
- Suite à sa participation à l'assemblée générale du Judo : l'ambiance est tendue au niveau du club. Un entraîneur va démissionner.

David BOUDET évoque l'augmentation de la taxe d'ordures ménagères. Le maire répond que le SMEOM communiquera sur ce sujet pour préciser que cela vient du coût des contrats de rachat des matières.

Il signale que la chapelle du Mesnil Frémentel n'est pas bien indiquée. Il est prévu la pose d'un panneau pour indiquer la chapelle.

Yoann GIBON était présent à l'assemblée générale du FC Cagny et donne les informations suivantes :

- 60 adhérents
- Bilan positif avec une montée en troisième division départementale
- Demandes concernant l'éclairage qui ne fonctionne pas à 50 %, l'entretien régulier du terrain, roulage et hersage, déchets canins (terrain non clos), grattoirs pour les chaussures, filets de buts, ballons eau chaude et plomberie, vestiaires et ensemble de la structure assez petite
- 4 filles sont inscrites et se pose la question des vestiaires
- Une étude va être faite pour la pose d'un grillage sur le pourtour du stade

Les deux commissions « Bâtiments et patrimoine » et « Sports loisirs culture » se réuniront ensemble pour remédier à toutes ces demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h27